Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Palmarolle tenue le 7 décembre 2020 à 19h, au 124 rue Principale, Palmarolle.

SONT PRÉSENTS :

Maire intérimaire	Jacques Chabot
Conseillères	Lyne Vachon Aline Bégin Véronique Aubin

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale p.i. Secrétaire-trésorière p.i.	Véronique Hince

---

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 19 heures et 11 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée, Jacques Chabot.

---

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Résolution no 20-12-322

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour présenté par la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit adopté tel que présenté.

---

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 octobre 2020
2.1. Résolution no 20-12-323

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 octobre 2020 présenté par la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté tel que présenté.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
2.2. Résolution no 20-12-324

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 présenté par la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté avec les modifications suivantes :

- Au point 7.1. la conseillère Véronique Aubin propose d'ajouter que la directrice générale intérimaire, Véronique Hince, possède un budget de 5000$ pour gérer les adhésions, dons, formations et renouvellements annuels.

Adoption du procès-verbal de la rencontre du comité CCU du 17 novembre 2020
2.3. Résolution no 20-12-325

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la rencontre du comité CCU du 17 novembre 2020 présenté par la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté tel que présenté.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2020
2.4. Résolution no 20-12-326

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2020 présenté par la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté tel que présenté.

---

3. AFFAIRES EN DÉCOULANT

Désignation d'un maire suppléant
3.1. Résolution no 20-12-327

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE la conseillère Aline Bégin, soit nommée par le conseil municipal aux fonctions de mairesse suppléante pour les affaires courantes de la municipalité de Palmarolle, pour la période du 8 décembre 2020 jusqu'à la nomination d'un nouveau maire.

QUE la conseillère Aline Bégin, mairesse suppléante, siégera au sein du Conseil d'administration de la Municipalité régionale de Comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO), pour la période du 8 décembre 2020 jusqu'à la nomination d'un nouveau maire.

---

4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

---

5. DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

5.1. Fondation Docteur Jacques-Paradis – 11e Campagne de financement;
5.2. Désignation du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de la Loi sur la sécurité civile;
5.3. Dépôt de la lettre de madame Louisa Nicol;
5.4. Dépôt de la lettre de démission de Jacques Chabot en tant que maire suppléant.

---

6. URBANISME

Demande de modification cadastrale pour le lot 5 049 772
6.1. Résolution no 20-12-328

ATTENDU que le l'inspecteur municipal suggère fortement de modifier le cadastre du lot 5 049 772 afin de créer un passage entre celui-ci et le lot 5 049 773 pour que la Municipalité de Palmarolle demeure propriétaire et y ai accès en cas de problème;

ATTENDU que l'inspecteur municipal suggère aussi d'augmenter la profondeur du terrain de 6,93 mètres, ce qui le porterait à 33.39 mètres, pour respecter le Règlement 2.4.3. de lotissement qui dit que la profondeur minimum est de 27.4 mètres et afin de s'aligner à la ligne latérale du lot 5 049 773;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas encore vendu et est libre à la vente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la demande de modifications cadastrale pour le lot 5 049 772.

---

7. DEMANDE ET AUTORISATIONS

Demande d'acquisition de terrain 5 048 308 par M. Guillaume Gagné-Samuel et M. Kéven Poliquin
7.1. Résolution no 20-12-329

ATTENDU que le terrain désigné sous le numéro de **lot au numéro de cadastre 5 048 308, canton Palmarolle, circonscription foncière d'Abitibi situé dans le rang 4e-et-5e Ouest à Palmarolle** est libre à la vente;

ATTENDU que monsieur Guillaume Gagné-Samuel et monsieur Kéven Poliquin, domiciliés respectivement au 879 chemin du Camping à Duparquet et au 28, rue des Sables à Duparquet, désirent faire l'acquisition dudit terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la vente du terrain 5 048 308 conditionnellement à l'évaluation de celui-ci par un technicien géomètre pour déterminer le montant de la vente.

---

8. RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

8.1. Résolution no 20-12-330

ATTENDU que conformément aux dispositions du Code municipal; la Municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

ATTENDU que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

ATTENDU que la Municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

ATTENDU qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

CONSIDÉRANT que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la Municipalité, toute somme de derniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer;

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 30 novembre 2020, présentés par la technicienne comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de quatre-vingt-douze mille cent quarante-sept et quarante-cinq cents (92 147.45 $);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-huit mille deux cent soixante-sept et quatre-vingt-deux cents (38 267.82$);

QUE la liste des salaires versés, au 30 novembre 2020, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-six mille sept cent quarante et un et quarante-deux cents (26 741.42$).

La directrice générale p.i. et secrétaire-trésorière p.i., Véronique Hince, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

---

9. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

---

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

---

11. PÉRIODE D'INFORMATION

---

12. SÉCURITÉ INCENDIE

---

13. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Programme d'aide à la voirie locale : Volet 9 Chemins à double vocation
13.1. Résolution 20-12-331

ATTENDU que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Palmarolle, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020 en cours.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombres de camions chargés par année
Rang 4 & 5 Ouest		Minier	1200
Rang 8 & 9 Est		Forestier	255

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal demande au Ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnées, et ce, sur une longueur totale de 6,21 km.

Demande d'information au MTQ pour la construction d'une section de trottoir manquante ainsi que des avancées de trottoir
13.2. Résolution 20-12-332

ATTENDU que la Municipalité de Palmarolle prévoit construire une section de trottoir manquante du côté Est de la rue Principale entre le pont P-00278 et le trottoir existant situé en face de l'intersection de la 6e Avenue et ajouter une avancée de trottoirs ainsi qu'un feu de traverse avec bouton poussoir pour la sécurité des écoliers et des piétons;

CONSIDÉRANT que cette route se situe sous la juridiction du Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i., de la Municipalité de Palmarolle, Véronique Hince, à demander, par écrit, la collaboration du MTQ pour la réfection des trottoirs du côté Est de la rue Principale entre le pont P-00278 et le trottoir existant en face de la 6e Avenue.

Adjudication des soumissions d'appel d'offres pour la fourniture de carburant diesel pour l'année 2021
13.3. Résolution 20-12-333

ATTENDU que la municipalité a envoyé trois (3) soumissions d'appel d'offre et a reçu deux (2) soumissions concernant l'approvisionnement en diesel pour l'année 2021 soit :

- *PétroNor* au coût de 0,7522$ / litre, avant taxes pour un montant total de 0.87$/ litre après taxes;
- *Pétrole Carufel* au coût de 0,7518$ / litre, avant taxes pour un montant total de 0,8628$ après taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal de Palmarolle accepte la plus basse soumission **conforme** pour l'approvisionnement en diesel pour la Municipalité pour l'année 2021 soit, la soumission de Pétroles Carufel au coût de 0.8628 $ / litre après taxes.

Autorisation d'aller en appel d'offre pour la vente d'articles au garage municipal
13.4. Résolution 20-12-334

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité de Palmarolle à aller en appel d'offres pour vendre les articles présentés.

---

14. HYGIÈNE DU MILIEU

14.1. **Adjudication des soumissions d'appel d'offre pour la collecte des déchets et des matières recyclables pour l'année 2021-2023**
Résolution 20-12-335

ATTENDU que la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission conforme pour la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables;

LES ENTREPRISES J.L.R. ENR	PRIX AVANT TAXES	TPS	TVQ	TOTAL
2021	70 600,00$	3530,00$	7042,35$	81 172,35$
2022	71 925,00$	3596,25$	7174,51$	82 695,76$
2023	73 425,00$	3671,25$	7324,14$	84 420,39$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte la soumission des *ENTREPRISES J.L.R. ENR.*, au montant total de deux cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-huit dollars et cinquante cents (248 288,50$) pour la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

---

15. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Responsabilités et dossiers des élus
15.1. Résolution no 20-12-336

Il est proposé par le conseiller Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE les membres du conseil municipal ont statué que les responsabilités et les dossiers assignés aux élus(es) municipaux sont établis comme suit :

Aline Bégin (siège no 1) Comité MADA, Maison des aînés, Bibliothèque, Comité consultatif d'urbanisme, Comité des citoyens, Ressources humaines, Politique familiale, Comité de sécurité, Comité de développement de Palmarolle (CDP), Comité PFAE;

Vacant (siège no 2)..... Bibliothèque;

Lyne Vachon (siège no 3) Mise à jour de la Politique familiale et Comité MADA, OH Lac Abitibi, Ressources humaines, Comité PFAE;

Vacant (siège no 4)..... Comité travail;

Jacques Chabot (siège no 5) Traitement et distribution de l'eau potable et des eaux usées, infrastructure, lots intramunicipaux et environnement, Sécurité incendie, voirie, OH Lac Abitibi, Comité consultatif d'urbanisme, Comité de sécurité civile et publique,

Véronique Aubin (siège no 6) Politique familiale, Ressources humaines, Comité d'embellissement, Comité des Loisirs, Comité jeunesse, Comité de développement, Comité MADA;

Recommandation ressource humaine
15.2. Résolution no 20-12-337

ATTENDU que le Comité Ressource humaine dépose la Politique d'harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail ;

ATTENDU qu'il dépose l'évaluation au rendement de la directrice générale intérimaire en cours de mandat ;

ATTENDU qu'il dépose la description de tâche de l'adjointe de direction générale telle que soumise en mars 2020 ;

ATTENDU qu'il dépose la politique de communication entre la DGI et la mairesse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Véronique Aubin, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte la politique d'harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail et le rapport soumis par le comité des Ressources humaines.

Signataires autorisés des documents administratifs de la Municipalité
15.3. Résolution no 20-12-338

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal décrète qu'à compter du 8 décembre 2020, les personnes autorisées à signer au folio 220125 appartenant à la Municipalité de Palmarolle seront :

- Aline Bégin, mairesse suppléante;
- Véronique Hince, directrice générale p.i. et secrétaire-trésorière p.i.;
- Kathleen Asselin, technicienne administrative et comptable.

QUE le conseil municipal statut que deux signatures sont obligatoires pour tout document administratif soit, celle du maire suppléant, et celle d'un membre de l'administration, en l'occurrence, la directrice générale p.i. Véronique Hince.

Approbation de l'achat de pièces pour la réparation de la pompe de saumure du système de refroidissement à l'aréna Rogatien-Vachon
15.4. Résolution no 20-12-339

ATTENDU que l'achat des pièces est nécessaire pour le fonctionnement du système de refroidissement et l'ouverture de l'aréna Rogatien-Vachon ;

ATTENDU que le montant total de la facture par CIMCO pour la réparation s'élève à 10 984,00 $ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de pièces à la compagnie CIMCO pour un montant de dix mille neuf cent quatre-vingt-quatre dollars (10 984,00 $) avant taxes.

Approbation de l'achat d'ordinateurs portables pour les employés municipaux, les conseillers ainsi que le maire intérimaire

15.5. Résolution no 20-12-340

ATTENDU que les ordinateurs sont nécessaires pour le télétravail en cas de confinement et pour éviter l'utilisation excessive de papier lors des réunions des membres du conseil ;

ATTENDU que l'achat d'ordinateurs portables et de logiciels complémentaires a été fait chez Bureau en Gros pour une somme totale de 5705,97 $ après taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'ordinateurs et de logiciels complémentaires pour une somme totale de cinq mille sept cent cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (5705,97 $) qui sera pris dans le montant donné par le Gouvernement du Québec pour la Covid-19.

Achat de la peinture pour le bureau municipal
15.6. Résolution no 20-12-341

ATTENDU que l'achat de peinture, qui sera fait à l'interne, est nécessaire pour la réfection du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte la soumission provenant de la Quincaillerie Palmarolle au montant total de mille vingt-trois dollars et dix-huit cents (1023.18$) pour l'achat de peinture et désire prioriser l'achat auprès d'un commerçant local.

Achat du couvre-plancher pour bureau municipal
15.7. Résolution no 20-12-342

ATTENDU que l'achat et l'installation, faits à l'interne, d'un nouveau revêtement de sol sont nécessaires pour la réfection du bureau municipal, pour des mesures sanitaires et pour la sécurité des employés tel que recommandé suite à la visite de la CNESST;

ATTENDU que trois (3) soumissions provenant d'entreprises locales ont été présentées au conseil municipal;

Commerce	Description	Prix total
Quincaillerie Palmarolle	67 boîtes de vinyle membrane incluse (1501 pieds carrés totaux) 30 poches d'auto nivelant, 10 poches de plani patch	5903.79 $
Liquida Sol	85 boîtes de vinyle (1501 pieds carrés totaux), membrane noire, 30 poches d'auto nivelant, 10 poches de plani patch	7217.61 $
Matériaux Abitibi LTÉE.	49 boîtes de vinyle membrane incluse (1501 pieds carrés totaux), 40 poches d'auto nivelant, 10 poches de plani patch	7159,47 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte la soumission provenant de la Quincaillerie Palmarolle au montant total de cinq mille neuf cent trois dollars et soixante-dix-neuf cents (5903.79$) pour l'achat de couvre-plancher et désire prioriser l'achat auprès d'un commerçant local.

Politique de soutien aux projets structurants
15.8. Résolution no 20-12-343

ATTENDU que la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie s'inscrit dans le cadre de l'entente relative au le Fonds régions et ruralité signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest,

ATTENDU que la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie permettra d'entamer la démarche au Conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest permettra d'obtenir le soutien financier d'une ressource professionnelle d'agent de développement en milieu communautaire pour le bénéfice du comité concerté des comités de Citoyens, de Développement, de Loisirs, de Jeunesse et d'Embellissement de la municipalité de Palmarolle, dans le cadre de développement durable.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'entente relative au le Fonds régions et ruralité signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest.

15.9. **Renouvellement de l'adhésion au Club Nautique Lac Abitibi Inc. et nomination d'un représentant**
Résolution no 20-12-344

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle au *Club Nautique Lac Abitibi* au montant de trente dollars (30 $) pour l'année 2021;

QUE le conseil municipal mandate le citoyen Marc Tanguay en tant que représentant au sein du conseil d'administration du *Club Nautique Lac Abitibi* pour l'année 2021.

---

16. EMPLOYÉS

---

17. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

---

18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

---

19. SUJETS DIVERS (VARIA)

---

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 20-12-345

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 21 heures et 20 minutes.

La présidente d'assemblée,	La secrétaire d'assemblée,
Aline Bégin Mairesse suppléante	Véronique Hince Directrice générale intérimaire, Secrétaire d'assemblée